

## Accessibilité - Déclaration de Conformité

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services en ligne.

L'accessibilité numérique consiste à rendre les contenus et services numériques compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap notamment.

- Perceptible
- Utilisable
- Compréhensible
- Compatible avec toutes les technologies d'assistance (lecteurs d'écran, lunettes, claviers adaptés, etc.).

Déclaration d'accessibilité

ENGIE s'engage à rendre le site [www.deeptruth.fr](http://www.deeptruth.fr) accessible, conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

[Le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique](#)

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site [www.deeptruth.fr](http://www.deeptruth.fr)

Etat de conformité

Le site web [www.deeptruth.fr](http://www.deeptruth.fr) est à ce jour non conforme avec le RGAA 4.1. Il a été créé en septembre 2025 et n'a pas encore été audité dans sa nouvelle version. Un nouvel audit d'accessibilité est prévu d'ici la fin de l'année 2026.

Retour d'information et contact

Si vous ne parvenez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse : [brand-communication-group@engie.com](mailto:brand-communication-group@engie.com)

Vous serez orientés vers une alternative accessible ou obtiendrez le contenu sous une autre forme. Veuillez noter que le service qui réceptionnera ce courriel ne peut traiter que les demandes ayant un lien avec l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap.

Vous pouvez nous aider à améliorer l'accessibilité de notre site en nous signalant les problèmes éventuels que vous rencontrez. Pour ce faire, envoyez-nous un courriel en cliquant sur le lien suivant : [brand-communication-group@engie.com](mailto:brand-communication-group@engie.com)

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site Internet un défaut d'accessibilité qui vous

empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Écrire un message au Défenseur des droits :

<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr>

Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>

Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07